

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00487

Numéro SIREN : 511 224 834

Nom ou dénomination : A.R.2.I.

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/016010

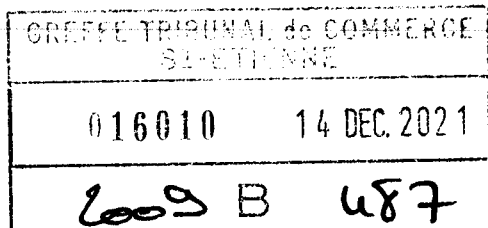
BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	7 601	3 186	4 416	2 216
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	7 601	3 186	4 416	2 216
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	9 147		9 147	
Autres créances	58		58	69
Valeurs mobilières de placement	308 266		308 266	199 844
Disponibilités	4 056		4 056	281 525
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	321 527		321 527	481 438
TOTAL GÉNÉRAL	329 128	3 186	325 943	483 654

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	6 500	6 500
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	650	650
Réserves réglementées		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	234 094	337 100
Résultat de l'exercice	53 201	46 994
Provisions réglementées		
Capitaux propres	294 445	391 244
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	348	417
Autres dettes	31 150	91 994
<i>Dont comptes courants d'associés de l'exercice N</i>	13 456	
Produits constatés d'avance		
Dettes	31 498	92 410
TOTAL GÉNÉRAL	325 943	483 654



CERTIFIÉ CONFORMÉ
À L'ORIGINAL

DETAIL DU BILAN SIMPLIFIE

Rubriques	01/04/2020 31/03/2021	01/04/2019 31/03/2020	Variation	
	12	12	Montant	%
Immobilisations corporelles	4 416	2 216	2 200	99,25
2157 Agencements	711	711		
2183 Matériel informatique	6 891	3 835	3 056	79,68
2815 Amortissement agencements	(133)	(62)	(71)	-115,02
28183 Amortissement mat. informatique	(3 053)	(2 268)	(785)	-34,62
Actif immobilisé	4 416	2 216	2 200	99,25
Créances clients et comptes rattachés	9 147		9 147	
411 Clients	9 147		9 147	
Autres créances	58	69	(11)	-16,47
445661 TVA sur autres biens et services	58	69	(11)	-16,47
Valeurs mobilières de placement	308 266	199 844	108 422	54,25
508 Compte à terme	308 266	199 844	108 422	54,25
Disponibilités	4 056	281 525	(277 469)	-98,56
5121 Banque principale	4 056	281 488	(277 432)	-98,56
530 Caisse		37	(37)	-100,00
Actif circulant + comptes de régularisation	321 527	481 438	(159 911)	-33,22
TOTA GÉNÉRAL ACTIF	325 943	483 654	(157 712)	-32,61
Capital social ou individuel	6 500	6 500		
101 Capital	6 500	6 500		
Réserve légale	650	650		
1061 Réserve légale	650	650		
Report à nouveau	234 094	337 100	(103 006)	-30,56
110 Report à nouveau (solde créditeur)	234 094	337 100	(103 006)	-30,56
Résultat de l'exercice	53 201	46 994	6 207	13,21
Capitaux propres	294 445	391 244	(96 799)	-24,74
Fournisseurs et comptes rattachés	348	417	(69)	-16,46
401 Fournisseurs	348	417	(69)	-16,46
Autres dettes	31 150	91 994	(60 844)	-66,14
444 Etat - Impôts sur les bénéfices	12 640	11 392	1 248	10,96
44551 TVA à décaisser	3 529	4 436	(907)	-20,45
445712 TVA collectée 20 %	1 525		1 525	
455 Associés - Comptes courants	13 456	76 166	(62 709)	-82,33
Dettes et comptes de régularisation	31 498	92 410	(60 912)	-65,92
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	325 943	483 654	(157 712)	-32,61

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	710,67			710,67
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	3 835,06	3 055,64		6 890,70
Immobilisations financières				
TOTAL	4 545,73	3 055,64		7 601,37

Amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	61,79	71,07		132,86
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	2 267,68	785,03		3 052,71
TOTAL	2 329,47	856,10		3 185,57

AR2I

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle

Capital : 6 500 Euros

Siège social : 52 rue Gabriel Péri

42100 SAINT ETIENNE

511 224 834 RCS SAINT ETIENNE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 2 NOVEMBRE 2021**

Je soussigné Monsieur **Ugur DUR** agissant en qualité de Président et de seul actionnaire de la société **AR2I**, au capital de 6 500 euros, divisée en 650 parts de 10 euros chacune, réuni en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Est présent :

- Monsieur **Ugur DUR** possédant **650 parts**.

Seul actionnaire de la société et représentant en tant que tel, la totalité des actions composant le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Ugur DUR**, Président actionnaire unique.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2021 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Etat sur les conventions réglementées visées par l'article L 223-19 du code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Les statuts de la société ;
- La feuille de présence ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Mars 2021 ;
- Le rapport de gestion établi par la gérance ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leurs dispositions au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Mars 2021, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Mars 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Le résultat comptable de l'exercice présente un bénéfice de 53 201 € :

- Réserve légale de l'exercice :	0 €
----------------------------------	-----

Le bénéfice distribuable de l'exercice est de 287 295 € :

- Dividendes bruts :	150 000 €
- Report à nouveau créditeur de l'exercice :	137 295 €

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social :	6 500 €
- Réserve légale :	650 €
- Report à nouveau créditeur :	137 295 €

Situation nette	:	144 445 €
-----------------	---	-----------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'associée unique précise le montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

- 31 Mars 2020 : 150 000 € ;
- 31 Mars 2019 : 100 000€ ;
- 31 Mars 2018 : 0 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée par l'article L. 223-19 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice au 31 mars 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par chacun des associés.

Signature

Monsieur Ugur DUR

